

# «Nous participons activement à un cercle vertueux»

Eric Morier, directeur de Henry Recycling à Vufflens-la-Ville/VD, a investi depuis 2015 dans une flotte de poids-lourds à gaz pour la collecte de déchets. Après six ans d'activité le bilan est plus que positif.

**- Pourquoi le choix des camions au gaz naturel?**

- Notre propriétaire Blaise Henry et moi sommes très sensibles à la problématique de la durabilité dans les transports. Notre activité est indispensable à l'économie et



Eric Morier.

à ce titre, notre secteur se doit de montrer l'exemple. L'introduction de la RPLP et les normes antipollution ont posé un cadre minimal. Mais rien n'empêche de faire plus à titre individuel, ce d'autant que les alternatives techniques existent. Nous avons commandé nos camions à gaz en 2015, avant de concourir à l'appel d'offre de marché public de la commune de Renens pour la collecte de déchets. La commune souhaitait, mais n'imposait pas, l'utilisation de véhicules à carburants alternatifs. Pour nous c'était l'occasion idéale de franchir le pas.

**- Quels sont les soutiens ou incitations apportées par l'Etat pour un transport de marchandises plus durable?**

- Presque rien. Pour le gaz naturel/biogaz, il y a une exemption partielle de la taxe sur

les huiles minérales. Sinon, le dossier de l'exemption de RPLP pour les véhicules au biogaz, à l'image de la pratique pour les camions électriques, est toujours pendant aux Chambres fédérales. Or, des entreprises et agriculteurs sont prêts à investir dans la production de bio-

gaz, tout comme les transporteurs, sont prêts à consommer ce gaz. Malheureusement, le processus est entravé par la lente coordination entre les différentes offices cantonaux et fédéraux, ainsi que les oppositions presque systématiques de riverains à la construction d'installations de biogaz. C'est dommage.

**- Pourtant, votre activité de collecte de déchets, notamment organiques, en vue de leur valorisation, s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, concept en vogue chez nos décideurs.**

- Exactement. Prenons l'exemple de la commune de Renens. Les déchets organiques que nous y récupérons sont transportés à l'usine de méthanisation de Lavigny. Le gaz qui y est produit est ensuite injecté dans les conduites de gaz auxquelles nous sommes raccordés pour notre station-service de Vufflens-la Ville. La quantité de gaz produite chaque année par les 1700 tonnes de déchets organiques de Renens me permettrait de faire rouler mes camions à gaz sur environ 170 000 km. Soit trois fois plus que ce dont j'ai besoin. Et tout cela dans un rayon de 20 km entre la source de matière première, sa transformation et la consumma-



**A l'achat, il n'y a pas une énorme différence de coût entre un camion diesel et un camion à gaz.**

tion du gaz. Plus qu'un concept, nous participons activement à un cercle vertueux!

**- Quel est le bilan économique?**

- A l'achat, il n'y a pas une énorme différence de coût entre un camion diesel et un camion à gaz. En revanche, notre expérience démontre que le gaz nous fait économiser plus de 20% sur les coûts de carburant par rapport au diesel pour un camion de collecte de déchets, particulièrement gourmand en raison des nombreux arrêts qu'il effectue. Le bilan économique est donc très positif.

**- Qu'en pensent vos chauffeurs?**

- Nos chauffeurs ont bien accepté ces nouveaux véhicules. Nous les avons aussi accompagnés dans cette démarche, que ce soit au niveau de la conduite à adopter, des caractéristiques techniques différentes de ces véhicules ou de leur utilisation. Six ans après l'entrée en service du premier camion, aucun des chauffeurs assignés à ces véhicules ne souhaite en changer. Ils apprécient aussi le contact et les commentaires positifs qu'ils reçoivent des passants dans la rue. ■